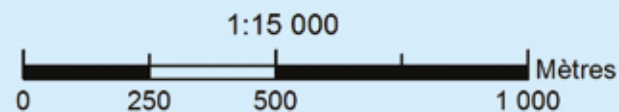




SECTEUR AVAL



SOS BRACONNAGE
1 800 463-2191
1 418 722-6453



FOSSES

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 1 Fosse Parent | 9 Fosse de l'Eau Haute |
| 2 Fosse du Vieux Moulin | 10 Fosse de la Croix |
| 3 Fosse de la Côte de Glaise | 11 Fosse de l'Île |
| 4 Fosse du Ruisseau Levasseur | 12a Fosse du Saut (côté Ouest) |
| 5 Fosse Petit Pot | 12b Fosse Pot (côté Est) |
| 6 La Grande Fosse | 13 Fosse de la Baie |
| 7 Fosse de la Lame | |
| 8 Fosse Rapide | |

OBLIGATIONS DU PÊCHEUR ET RÈGLEMENTS DE LA RIVIÈRE

Pour pratiquer la pêche sur la ZEC Saumon de la rivière Rimouski, le pêcheur doit :

- Détenir un **permis de pêche du saumon** émis par le gouvernement du Québec, et, se procurer un **droit d'enregistrement** quotidien à la rivière.
- **Respecter les règlements en vigueur, en particulier l'enregistrement des captures. La remise à l'eau des saumons de 63 cm et plus est obligatoire en tout temps.**
- Éviter la propagation de l'algue didymo et autres espèces envahissantes en nettoyant son équipement selon les protocoles établis.

ZEC SAUMON RIMOUSKI

331, boul. Saint-Germain Ouest, C.P. 454
Rimouski, QC G5L 7C5
Tél. : 418 722-6453

www.saumonrimouski.com

Notre poste d'accueil est situé à l'intersection de la route 132 et de l'embouchure de la rivière (côté sud de la route et ouest de la rivière)





ZEC SAUMON

C'est à l'Association des pêcheurs sportifs de saumon de la rivière Rimouski que la gestion de la ZEC Saumon a été confiée. L'organisme voit à la protection et au développement de la ressource saumon, à l'entretien des sentiers menant aux fosses, à la gestion des droits d'enregistrements (dits droits d'accès) à la rivière et aux services offerts aux pêcheurs. L'accessibilité à la rivière est facile, sans tirage ni réservation, car les secteurs de pêche sont à accès non contingentés.

UN COLLABORATEUR EXCEPTIONNEL

Pour veiller au bien-être de *Salmo salar*, la ZEC Saumon peut compter sur le soutien technique et financier de Boralex. Cette société possède une usine de production d'énergie au barrage La Pulpe et, en plus d'assurer une dévalaison sécuritaire des saumoneaux, met à la disposition de l'Association tout l'équipement nécessaire au transport des saumons adultes en amont de cette structure. Cette action a pour effet d'augmenter considérablement le potentiel salmonicole de la rivière.

CODE D'ÉTHIQUE DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI

- Le principe de rotation doit être respecté par tous les pêcheurs. Si une fosse ne se prête pas à la rotation (ex. fosse 12), chaque pêcheur disposera à tour de rôle d'un temps de pêche de 15 minutes.
- Le point de départ est en amont de la fosse à pêcher. Le dernier arrivé se place le plus en amont.
- Après avoir atteint sa longueur de ligne, le pêcheur doit descendre d'un pas à chaque nouveau lancer. Une distance sécuritaire d'au moins 15 mètres entre les pêcheurs devrait être respectée.
- Lorsqu'un saumon se lève sur la mouche d'un pêcheur, celui-ci pourra faire une pause pour changer de mouche ou effectuer 3 à 5 autres lancers au même endroit sans perdre sa place dans la rotation. Si le saumon refuse toujours de prendre la mouche à la fin des lancers supplémentaires, alors le pêcheur doit continuer à se déplacer vers l'aval.
- Une fois rendu à l'aval de la fosse, le pêcheur sort de l'eau et remonte au point de départ de la rotation le cas échéant.
- Si un saumon prend la mouche d'un pêcheur et est ferré, tous les autres dans la rotation doivent retirer leur ligne de l'eau.
- La ZEC Saumon suggère aux pêcheurs de **limiter à deux par jour de pêche** le nombre de saumons remis volontairement à l'eau afin de limiter les blessures potentielles aux saumons graciés.



FOSSES

- 27a Fosse 27a
- 27 Fosse 27
- 28 Fosse 28
- 29 Fosse 29
- 30 Fosse 30
- 31 Fosse 31
- 32 Fosse 32
- 33 Fosse 33
- 34 Fosse de la Rivière Noire
- 35 Fosse Le trottoir
- 36 Fosse Le croche
- 37 Fosse 37
- 38 Fosse 38
- 39 Fosse 39
- 40 Fosse 40
- 41 Fosse de la Lagune
- 42 Fosse du Cran
- 43 Fosse de l'Îlet
- 44 Fosse du Coteau des Trembles (La Pointe)
- 45 Fosse de la Rivière Blanche
- 46 Fosse des Pins
- 47 Fosse du Ruisseau du Lac Chaud
- 48 Fosse de la Pêche-à-l'Anguille

SECTEUR EN AMONT

- 49 Fosse des 300 Marches
- 50 Fosse de la Petite Rivière Touladi
- 51 Fosse de la Passerelle
- 52 Fosse du Canyon
- 53 Fosse 53
- 54 Fosse de l'Anse
- 55 Fosse 55
- 56 Fosse Cachée
- 57 Fosse des Embûches
- 58 Fosse 58
- 59 Fosse 59
- 60 Fosse des Cascades
- 61 Fosse de la Muraille



Infographie et cartographie : GROUPE STIC/CA